

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 novembre 2005  
(convocation du 14 novembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Ancienne décharge de Labarde - Mise en sécurité environnementale  
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Avenant n°1 - Autorisation.**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ancienne décharge dite de « Labarde », d'une superficie de 70 ha, au nord de la commune de Bordeaux, borde la Garonne à l'est, la Jallère au sud, le chemin départemental 209 de l'avenue de Labarde à l'ouest, et un fossé au nord.

En application de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2001, les services de la Direction Opérationnelle de l'Environnement et de la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine ont étudié un programme de mise en sécurité environnementale du site. Ce programme fait l'objet de l'arrêté n° 15319/2 en date du 14 juin 2004 de M. le Préfet de la Gironde qui prescrit des travaux, le traitement des effluents, la surveillance des eaux et les servitudes d'utilité publique.

Pour mettre en œuvre ces prescriptions, notre établissement a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges (prescription de l'arrêté préfectoral) et des pièces nécessaires à l'organisation de la procédure du dialogue compétitif.

Par décision 2004/0975 du Conseil de Communauté du 17 décembre 2004, ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué à la Société SAUNIER-TECHNA pour un montant de 49.729,68 € TTC.

Cette société, à la suite de la décision de son conseil d'administration du 31 mars 2005, s'est dénommée SAFEGE Environnement.

Par ailleurs, les délais de réalisation étant, d'une part, extrêmement courts et, d'autre part, l'estimation particulièrement élevée et incompatible avec les crédits alloués au budget, il est décidé, afin de réduire les coûts estimés, d'accueillir dans la durée l'apport de matériaux de couverture et de réaliser les ouvrages correspondants, en maintenant au strict nécessaire, les réalisations imposées par l'arrêté préfectoral pour la mise en sécurité environnementale du site de l'ancienne décharge.

Ces dispositions ne nécessitent plus, alors, la rédaction des pièces et l'assistance pour l'organisation de la procédure du dialogue compétitif (prestations B et C).

Toutefois, la rédaction des pièces en vue de la préparation de marchés de travaux, d'une part pour le rétablissement de la digue et d'autre part pour la mise en sécurité environnementale proprement dite, reste nécessaire.

La modification de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la dénomination sociale de l'entreprise et de la rédaction des pièces techniques pour l'établissement de 2 dossiers de consultation, ainsi que l'assistance pour la passation des marchés, nécessitent la passation d'un avenant.

Cet avenant porte sur la modification des prestations B et C qui n'entraîne ni la modification du montant du marché, ni celle du délai d'exécution. Il concerne aussi la transformation de la dénomination sociale de l'entreprise sous le nom de SAFEGE Environnement.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- entériner le projet d'avenant,
- autoriser M. le Président à signer cet avenant au marché à procédure adapté n°D410 05 003 modifiant la remise des pièces avec la Société SAFEGE Environnement et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente obligation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
7 DÉCEMBRE 2005**